

TEXTE D'INTERVENTION DE L'ELU RAPPORTEUR

*Assemblée Plénière du 27 juin 2014*

**SOLIDARITES**

**Rapport n° 11**

**Adoption d'une démarche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Permettez qu'à mon tour Monsieur le Président je salue dans le public la présence de personnalités engagées sur la question de l'égalité. Blandine Thomas présidente du CIDF, Chantal Joncourt, qui a présidé avec beaucoup d'engagement et de courage le GRAIF, Audrey Gatian, Présidente d'OLF, et je sais que le Préfet de Région a demandé à Françoise Rastit, DRDFE, d'être présente également.

Depuis 1946, la Constitution Française reconnaît le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Il faut le dire, l'égalité des droits a régulièrement progressé. Mais force est de constater que l'égalité réelle est loin d'être acquise.

De nombreux stéréotypes persistent. On peut citer à ce propos l'étude d'Isabelle Régner, montrant que des enfants n'ont pas les mêmes résultats selon le mode de présentation d'un exercice. En clair, quand on dit aux filles qu'il s'agit d'un difficile exercice de math, leurs résultats chutent par rapport à ce qu'ils sont quand on leur présente le même devoir comme un banal exercice de mémoire. Les stéréotypes empêchent de mobiliser toutes les compétences cognitives, voilà ce qu'ont prouvé les scientifiques.

La participation des femmes et des hommes à la vie économique, sociale, culturelle et politique s'en trouve incontestablement altérée et diminuée.

Hier, à l'Assemblée nationale, était adoptée une loi cadre sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce projet de loi, présenté par la Ministre Najat Vallaud-Belkacem, prévoit des mesures concrètes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'articule autour de quatre grands thèmes :

- L'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle
- La lutte contre la précarité
- La protection des personnes victimes de violences et la lutte contre les atteintes à la dignité et à l'image à raison du sexe dans le domaine de la communication

- La mise en œuvre de l'objectif constitutionnel de parité dans toutes les instances exécutives.

Notre Région s'inscrit dans la même démarche car nous considérons que ce sujet engage notre responsabilité morale et politique.

Ainsi, depuis 1998, la Région développe des actions concrètes afin d'agir en faveur d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes.

Non sans lien, le 13 décembre 2013, la Région a choisi d'intégrer des critères économiques, sociaux et environnementaux du développement durable dans l'ensemble de ses politiques régionales. L'égalité entre les femmes et les hommes est un des objectifs à atteindre.

Il est proposé aujourd'hui de favoriser systématiquement l'égalité dans l'ensemble des politiques publiques menées par la Région.

Ainsi, l'Orientation, la Formation professionnelle, l'Apprentissage, le Développement économique, les Lycées, les Transports régionaux et les domaines de l'action éducative, du sport, de la culture et de la santé, de l'insertion par l'activité économique et du logement, représentent autant de domaines d'intervention prioritaires, dans lesquels la Région dispose d'importants leviers d'action pour faire reculer les inégalités entre les femmes et les hommes sur les territoires.

Au titre de ces différentes politiques régionales, il est proposé aujourd'hui d'adopter une démarche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de nos politiques :

- Dans un premier temps, par la définition d'objectifs et de modalités d'intervention adaptés et concertés avec chacun des domaines d'intervention,
- Puis progressivement, par l'intégration de mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les cadres d'intervention, dispositifs et documents de programmation.